

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES  
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT  
 BRANDIVY : Guillaume GRANNEC  
 COLPO : Freddy JAHIER  
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN  
 GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO  
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT  
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI  
 LE HEZO : Guy DERBOIS  
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET  
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE  
 MEUCON : Pierrick MESSAGER  
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE  
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE  
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY  
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
 PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON  
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD  
 SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC  
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC  
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC  
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS  
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL  
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
 SURZUR : Yvan LE NEVE  
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE  
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL  
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
 VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

### Ont donné pouvoir :

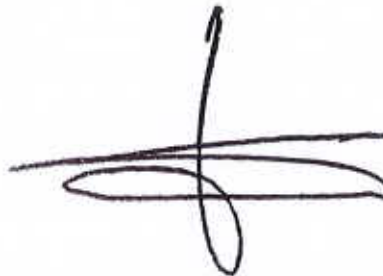
ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET  
 ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC  
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO  
 SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX  
 : André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO  
 SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC  
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
 : Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS  
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE  
 VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE  
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES  
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by two horizontal strokes.

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026**

**DIRECTION GENERALE**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT SERVICE  
CONTRACTUALISATION - STRATEGIE TERRITORIALE**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Le Bureau communautaire du 28 juin 2018 s'est prononcé favorablement au portage des missions listées ci-dessous par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à son profit et au profit de deux autres Etablissements publics de coopération intercommunales à savoir Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté :

- L'animation de contractualisations (programmes européens, contrats régionaux...), appels à projets et l'accompagnement des porteurs de projet, premier conseil en financement aux communes et EPCI et animation des Contrats de relance et de transition écologique ;
- Le développement des circuits de randonnées en cohérence avec les axes développés au sein de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan ;
- L'animation mutualisée du conseil de développement sur le territoire.

Les services mutualisés transférés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 voient leurs financements assurés conformément aux taux de participation définis dans la convention de partenariat de l'Entente du Pays de Vannes signée le 27 janvier 2025.

- Questembert Communauté : 16%
- Arc Sud Bretagne : 14%
- GMVA: 70%

Ces services mutualisés sollicitent pour le compte des trois EPCI des subventions auprès de tous les financeurs potentiels. Les subventions obtenues viennent en diminution de l'appel à contribution.

Le budget 2025 de l'ensemble des missions mutualisées a été arrêté à 277 275,54 €, avec des financements extérieurs de 102 081,68 € pour un reste à charge porté par GMVA de 122 635,70 €, soit 44% du budget.

Le plan de financement 2026 prévisionnel est le suivant :

Budget missions mutualisées	BP 25	Contractualisation Stratégie territoriale	Conseil de développement	Mission randonnées
<b>Dépenses</b>				
Frais salariaux et structures	257 316,54 €	163 134,50 €	46 738,90 €	47 443,14 €
Dépenses sur factures	28 020,00 €	14 420,00 €	13 600,00 €	
<b>Total dépenses</b>	<b>285 336,54 €</b>	<b>177 554,50 €</b>	<b>60 338,90 €</b>	<b>47 443,14 €</b>
<b>Recettes</b>				
Etat/ADEME - Contrat chaleur renouvelable	11 188,00 €	11 188,00 €		
Région - Conseil de Développement	24 716€		24 716€	
UE - LEADER 2024 programmation 2023-2027	66 177,68 €	66 177,68 €		
<b>Total recettes</b>	<b>102 081,68€</b>			
<b>% cofinancement</b>	<b>36%</b>	<b>44%</b>	<b>41%</b>	<b>0%</b>

Le reste à charge prévisionnel des dépenses 2025 s'établissant à 182 551,43€, la répartition actée par l'accord de partenariat de l'Entente du Pays de Vannes est la suivante :

Répartition reste à charge	Arc Sud Bretagne (14%)	Questembert Communauté (16%)	GMVA (70%)
183 254,86 €	25 655,68€	29 320,78€	128 278,40€

Il vous est donc proposé :

- de solliciter officiellement les aides de la Région au titre du soutien à l'animation du conseil de développement à hauteur de 24 716€ ;
- de solliciter officiellement le programme européen Leader à hauteur de 66 177,68 € au titre de l'animation 2026 du programme LEADER 2023-2027 ;
- de valider le plan de financement prévisionnel 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions attributives de ces subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Président,  
David ROBO



La secrétaire de séance,  
Morgane LE ROUX

